

La multiactivité dans le secteur marchand en 2003

Anne Skalitz*

En 2003, 700 000 salariés ont travaillé simultanément dans plusieurs entreprises du secteur marchand pendant au moins un mois. Cette multiactivité correspond généralement à une situation permanente. En effet, ces salariés multiactifs ont occupé au moins deux emplois pendant en moyenne 200 jours. Souvent à temps non complet, ils ont exercé le plus souvent leur emploi principal dans les services aux entreprises ou aux particuliers, et ont été, à condition d'emploi équivalente, mieux rémunérés que les salariés monoactifs.

En 2003, près d'un million de salariés sont multiactifs, c'est-à-dire occupent simultanément plusieurs emplois (*encadrés 1 et 2*). Pour 30 % des multiactifs, occuper deux ou plusieurs emplois est provisoire et correspond vraisemblablement à une transition entre deux emplois occupés séquentiellement : ils sont 300 000 à avoir passé moins de 10 % de

leur durée d'activité en multiactivité. À l'opposé, être multiactif devient une situation permanente pour 15 % de salariés qui ont eu plusieurs employeurs pendant toute leur période d'activité.

Par la suite, on ne s'intéressera qu'aux multiactifs ayant passé au moins 10 % de leur durée d'activité en multiactivité.

Profils des multiactifs

Les multiactifs représentent 3,9 % des salariés du secteur marchand (*figure 1*). Ils ont un nombre restreint d'employeurs : 90 % d'entre eux n'ont été simultanément salariés que de deux ou trois employeurs au cours de l'année 2003. Néanmoins, quel que soit leur nombre d'employeurs, ils se

* Anne Skalitz appartient à la division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus de l'Insee.

distinguent des monoactifs, tant par les activités qu'ils occupent que par leur condition d'emploi ou leur sexe.

En 2003, seuls 43 % des multiactifs ont exercé un emploi principal à temps complet contre 79 % des monoactifs. Le fort taux de temps non complet parmi les multiactifs (57 %) est en partie lié aux contraintes légales qui imposent une durée maximale de travail, rendant ainsi impossible le cumul de plusieurs emplois. Il est également possible que les salariés n'ayant qu'un emploi principal à temps partiel souhaitent travailler davantage et recherchent un autre emploi. Par ailleurs, les multiactifs à temps non complet travaillent au titre de leur emploi principal en moyenne une heure de moins par jour que les monoactifs à temps non complet. L'enquête *Emploi* montre que près de 30 % des salariés à temps non complet souhaiteraient travailler plus (*encadré 1*). Même si la source mobilisée ne permet pas de confirmer cette hypothèse, ce constat établi à partir des DADS laisse supposer que les multiactifs ont, plus souvent que les monoactifs, des contrats à temps non complet et qu'ils sont en « temps partiel subi ».

La multiactivité est très différenciée suivant les secteurs : 41 % des multiactifs exercent leur activité principale dans les services aux particuliers et les services aux entreprises, alors que ces deux secteurs n'emploient que 24 % des monoactifs (*figure 2*). Les multiactifs sont, par exemple, particulièrement nombreux dans les activités de nettoyage. *A contrario*, exercer son emploi principal dans l'industrie, en particulier dans les secteurs fortement concentrés

Encadré 1

Sources

Données

Les données utilisées sont issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2003. On dispose pour chaque salarié du secteur d'activité et de la taille des établissements dans lesquels il a travaillé, et des caractéristiques propres aux emplois occupés : durée d'emploi (nombre de jours rémunérés) dans l'établissement, montant de salaire perçu et nombre d'heures salariées.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude se limite aux salariés des entreprises privées et semi-publiques. Sont exclus les apprentis, stagiaires, titulaires d'un emploi aidé, les personnels domestiques, ceux des activités extra-territoriales (par exemple, ambassades, consulats et organisations interna-

tionales telles que ONU, Unesco) ainsi que les salariés des activités de travail temporaire.

Le champ retenu ne prend pas en compte les situations de multiactivité où une des activités est rémunérée par l'État, les collectivités locales ou la fonction publique hospitalière.

Enquête emploi

L'enquête *Emploi* est l'une des pièces centrales du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage. L'enquête apporte de nombreuses informations sur l'état du marché du travail et son évolution : le volume de la population active, le nombre de chômeurs et le taux de chômage, les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail, de celles qui arrivent ou le quittent, etc.

Figure 1 - Le poids des multiactifs : quelques comparaisons avec les monoactifs

	Poids des multiactifs (en %)	Nombre d'heures moyen annuel		Salaire net horaire moyen (en euros)	
		Multiactifs	Monoactifs	Multiactifs	Monoactifs
Ensemble	3,9	1 554	1 442	11,9	11,6
Temps non complet	9,9	1 137	860	10,2	9,8
dont moins de 30 ans	9,9	960	693	8,5	8,0
31 à 40 ans	10,1	1 196	956	10,6	9,8
41 ans ou plus	9,7	1 245	935	11,2	10,8
Homme	11,5	1 172	792	12,3	11,6
Femme	9,1	1 115	893	8,9	9,0
Temps complet	2,2	2 114	1 601	13,1	11,9
dont moins de 30 ans	1,5	2 820	1 467	9,9	9,9
31 à 40 ans	2,4	2 106	1 693	13,6	12,4
41 ans ou plus	2,9	1 603	1 710	16,9	14,0
Homme	2,2	2 198	1 633	14,4	12,6
Femme	2,1	1 955	1 541	10,5	10,4

Champ : salariés du secteur marchand.

Lecture : un multiactif est un salarié ayant passé au moins 10 % de sa durée d'activité en multiactivité. Les multiactifs représentent 3,9 % des salariés, ont eu 1 554 heures rémunérées, à raison de 11,9 euros par heure.

Source : Insee, DADS 2003.

comme l'automobile et l'énergie, ne favorise pas l'exercice de la multiactivité.

Multiactifs et monoactifs ont les mêmes profils en termes de catégorie socioprofessionnelle dans le secteur financier, le commerce, ou les industries agroalimentaires. Ce n'est pas le cas dans les services aux entreprises où 20 % des monoactifs sont ouvriers contre 40 % des multiactifs (majoritairement des ouvriers non qualifiés dans les activités de sécurité et de nettoyage) ; 50 % sont cadres ou professions intermédiaires contre seulement 30 % des multiactifs, qui exercent essentiellement dans des activités de conseil et d'assistance. Dans les services aux particuliers, les multiactifs sont moins souvent employés (45 % des cas, princi-

palement dans l'hôtellerie et la restauration) que les monoactifs (60 %) et exercent plus fréquemment des professions de l'information, de l'art et des spectacles.

Le temps partiel associé plus fréquemment à la multiactivité

Cette comparaison de population doit néanmoins être nuancée, pour tenir compte des effets de structure qui n'apparaissent pas dans la simple statistique descriptive : par exemple, les femmes sont plus souvent employées et moins souvent cadres que les hommes, elles sont plus souvent à temps non complet. Par une modélisation, on va donc essayer de mesurer les effets spécifiques

liés au sexe, à l'âge, à la condition d'emploi, à la catégorie socioprofessionnelle du salarié, ainsi qu'au secteur d'activité ou à la taille (en termes d'effectif) du principal employeur.

Cette analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme le caractère déterminant de la condition d'emploi du salarié : même si, comme on l'a vu, la raison peut être assez mécanique, travailler à temps non complet est le principal facteur explicatif de la multiactivité (figure 3). De même, occuper son emploi principal dans les services a un effet positif sur la probabilité d'être multiactif.

Concernant les catégories socioprofessionnelles, un cadre aura davantage de chances d'être multiactif qu'un salarié exerçant une profession intermédiaire ou qu'un employé. En contrôlant la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, le secteur d'activité du salarié, deux autres éléments apparaissent favoriser la multiactivité. Le premier est l'âge : à l'exception des salariés de moins de 26 ans, plus le salarié est jeune, plus sa probabilité d'être multiactif augmente. Le second est la taille de l'établissement où le salarié exerce son emploi principal : plus elle est faible, plus la probabilité que le salarié soit multiactif est forte.

Des effets de structure augmentent de 1,7 point la part des femmes multiactives

Parmi les salariés exerçant leur emploi principal à temps complet, les hommes sont plus souvent multiactifs que les femmes. Un constat identique peut être fait sur la population des salariés

Figure 2 - Répartition des emplois principaux occupés par les multiactifs et les monoactifs, par secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle

	en %	
	Multiactifs	Monoactifs
Secteur		
Agriculture	1,0	1,2
Industrie y compris énergie	12,3	24,6
Construction	3,5	7,5
Commerce	14,0	17,9
Transports	4,1	6,6
Activités financières et immobilières	5,7	5,9
Services aux entreprises	24,7	16,8
Services aux particuliers	16,4	7,2
Éducation, santé, action sociale, administration	18,3	12,3
Total	100,0	100,0
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre	17,0	15,0
Profession intermédiaire	21,0	24,0
Employé	32,0	28,0
Ouvrier	30,0	33,0
Total	100,0	100,0

Champ : salariés du secteur marchand ayant passé au moins 10 % de leur durée d'activité en multiactivité.
Source : Insee, DADS 2003.

Figure 3 - Modélisation de la probabilité d'être multiactif

	Ensemble des multiactifs	Multiactifs à temps non complet	Multiactifs à temps complet
Constante	- 2,71	- 2,45	- 4,33
Sexe			
Homme	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Femme	- 0,18	- 0,21	- 0,18
Âge			
Moins de 26 ans	- 0,02	- 0,01	- 0,01
26 à 30 ans	0,06	0,11	0,01
31 à 35 ans	0,03	0,02	0,05
36 à 40 ans	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
41 à 45 ans	0,03	0,05	0,00
46 à 50 ans	0,02	0,07	- 0,04
51 ans ou plus	- 0,14	- 0,17	- 0,11
Condition d'emploi			
Temps non complet	<i>Réf.</i>		
Temps complet	- 1,60		
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadre	0,29	0,33	0,30
Profession intermédiaire	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Employé	- 0,21	- 0,41	0,13
Ouvrier	0,09	- 0,01	0,09
Secteur			
Agriculture	0,20	- 0,16	0,44
Industries agricoles, alimentaires	0,27	0,13	0,33
Industries des biens de consommation	0,44	0,48	0,33
Industrie automobile	0,16	- 0,14	0,20
Industries des biens d'équipement	- 0,03	- 0,27	0,03
Industrie des biens intermédiaires	0,01	- 0,24	0,10
Énergie	- 1,07	- 2,17	- 0,56
Construction	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Commerce	0,31	0,11	0,41
Transports	0,27	0,07	0,32
Activités financières	0,16	- 0,13	0,23
Activités immobilières	1,21	1,17	1,09
Services aux entreprises	0,95	1,04	0,66
Services aux particuliers	1,03	0,91	0,98
Éducation, santé, action sociale*	0,84	0,67	0,92
Activités associatives et extra-territoriales	0,64	0,61	0,38
Taille de l'établissement			
0 à 19 postes	0,02	- 0,01	0,04
20 à 99 postes	0,03	0,05	0,00
100 à 199 postes	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
200 postes ou plus	- 0,26	- 0,39	- 0,12

* On se limite à la partie marchande du secteur « éducation, santé, action sociale ».

Champ : salariés du secteur marchand ayant passé au moins 10 % de leur durée d'activité en multiactivité. La condition d'emploi, le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et la taille de l'établissement sont ceux de l'emploi principal du salarié.

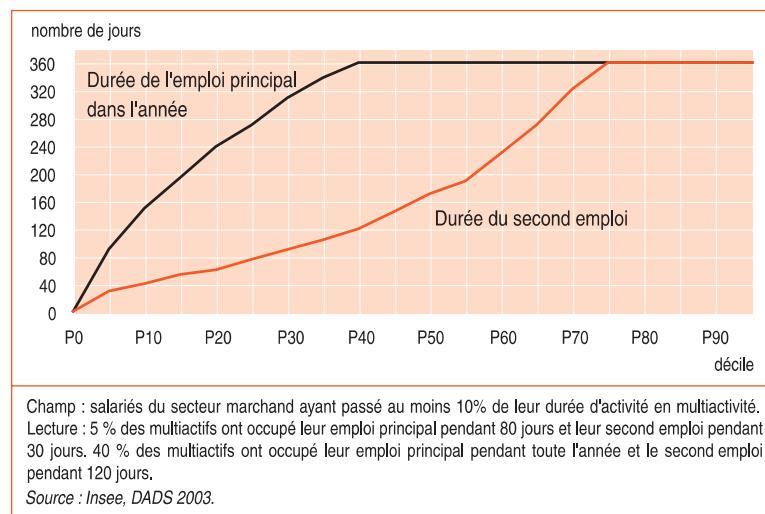
Lecture : en 2003, les femmes salariées ont une probabilité plus faible d'être multiactives que les hommes (coefficient inférieur à la référence et significatif). Les résultats non significatifs au seuil de 5 % figurent en italique.

Source : Insee, DADS 2003.

à temps non complet (figure 1). Or, toutes conditions d'emploi confondues, 4,6 % des femmes sont multiactives contre 3,4 % des hommes. Cette plus forte proportion de femmes multiactives s'explique en fait par la structure de l'emploi des femmes : elles sont plus souvent que les hommes à temps non complet, ce qui favorise la multiactivité. D'ailleurs, le taux de multiactivité

des femmes diminue nettement (2,9 %) quand on applique à la population des femmes la structure de la population des hommes (en termes de catégorie socioprofessionnelle, d'âge, de condition d'emploi, de secteur d'activité, de taille de l'employeur).

Figure 4 - Distribution des durées des deux principaux emplois occupés



Le deuxième emploi souvent exercé dans les services

Le second emploi (encadré 2) est souvent stable : un quart des multiactifs ont occupé simultanément leur emploi principal et leur second emploi toute l'année (figure 4).

Dans ses deux premières activités, le multiactif exerce en général des emplois dont la qualification est proche : les deux

Figure 5 - Secteur d'activité du second emploi selon le secteur d'activité de l'emploi principal

Secteur du poste principal	Secteur du second poste								Total
	Agriculture	Industrie et énergie	Construction	Commerce	Transports	Activités financières et immobilières	Services	Éducation, action sociale, santé et administration	
Agriculture	42	9	4	13	4	2	20	6	100
Industrie et énergie	1	36	3	13	3	4	32	8	100
Construction	1	11	35	10	5	5	27	6	100
Commerce	1	10	2	42	2	4	31	8	100
Transports	1	7	3	10	40	3	28	8	100
Activités financières et immobilières	0	6	3	9	2	41	27	12	100
Services	1	6	2	10	2	3	66	10	100
Éducation, action sociale, santé et administration	0	4	1	6	2	3	26	58	100
Ensemble	1	10	3	14	4	6	44	18	100

Champ : salariés du secteur marchand ayant passé au moins 10 % de leur durée d'activité en multiactivité.
Lecture : parmi les multiactifs dont le poste principal est exercé dans l'industrie, 36 % exercent leur second poste dans l'industrie, 13 % dans le commerce.
Source : Insee, DADS 2003.

3 *Emploi*

tiers des cadres sont également cadres dans leur second emploi ; il en est de même pour les ouvriers. Les activités des professions intermédiaires couvrent en revanche un éventail un peu plus large : seuls 53 % des salariés sont classés dans la même

catégorie pour leurs deux premiers emplois, et 36 % sont en deuxième lieu employés ou cadres.

Le secteur des services aux entreprises et aux particuliers qui emploie la plus grande part des multiactifs, est également celui

dans lequel la plupart des multiactifs exerce leur second emploi (figure 5). Le comportement d'un multiactif n'est cependant pas le même selon que son emploi principal est exercé ou non dans les services : deux tiers des multiactifs exerçant leur activité principale dans les services ont leur activité secondaire dans ce même secteur, alors que les multiactifs qui travaillent à titre principal dans la construction, dans la banque, l'industrie ou les activités immobilières, associent cet emploi à une activité secondaire dans les services ou le commerce.

La probabilité de travailler simultanément dans des secteurs d'activité différents est liée à la qualification de l'emploi principal. Ainsi, 43 % des cadres de l'industrie ont leur second emploi dans l'industrie. Par contre, 39 % des professions intermédiaires et seulement 32 % des ouvriers et employés de l'industrie exercent leur seconde activité dans ce même secteur.

Figure 6 - Distribution des durées de la période d'activité et de multiactivité

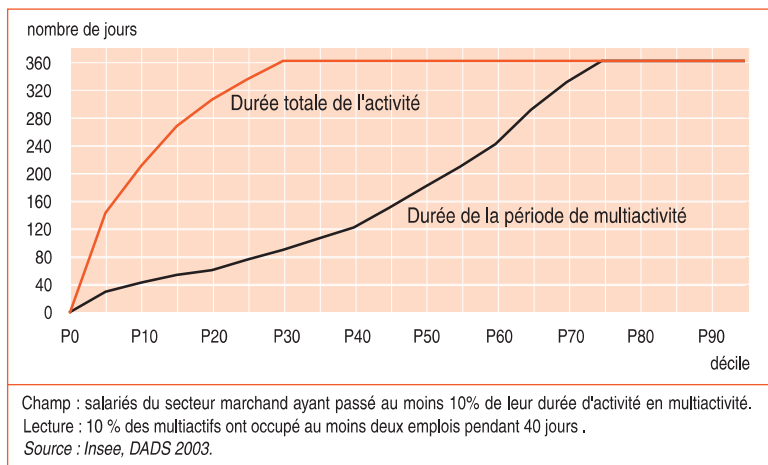


Figure 7 - Moyenne des taux de simultanété (durée de multiactivité / durée d'activité)

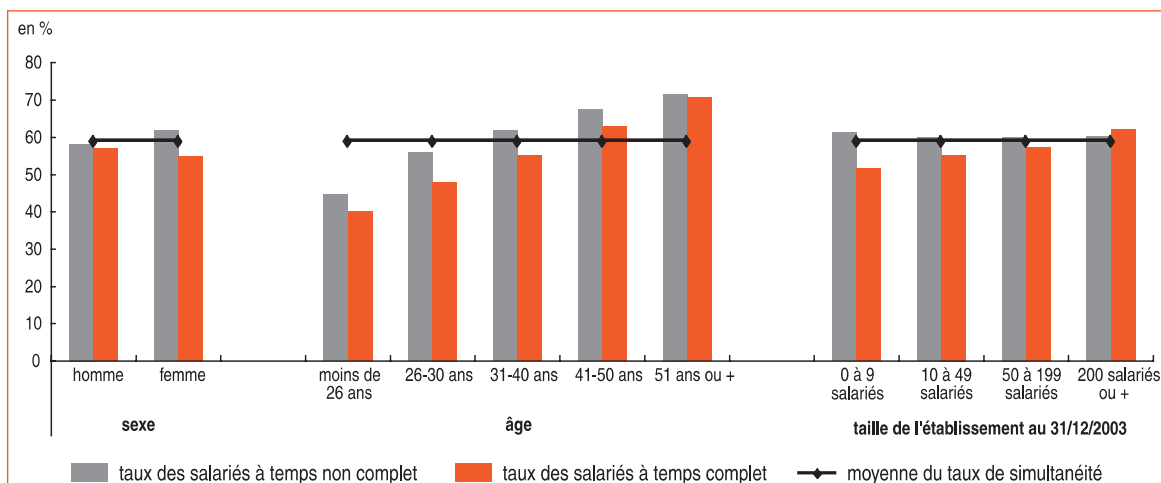


Figure 8 - **Modélisation du salaire horaire : impact de la multiactivité**

Variables	Tous salariés	Temps non complet	Temps complet
Constante	2,55	2,60	2,56
Sexe			
Homme	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	- 0,10	- 0,10	- 0,10
Condition d'emploi			
Total temps non complet	Réf.		
Total temps complet	0,02		
Âge			
Moins de 26 ans	- 0,17	- 0,11	- 0,20
26 à 30 ans	- 0,11	- 0,07	- 0,12
31 à 35 ans	- 0,05	- 0,03	- 0,05
36 à 40 ans	Réf.	Réf.	Réf.
41 à 45 ans	0,03	0,02	0,03
46 à 50 ans	0,05	0,03	0,06
51 ans ou plus	0,09	0,07	0,10
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadre	0,52	0,52	0,52
Profession intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.
Employé	- 0,27	- 0,33	- 0,25
Ouvrier	- 0,35	- 0,41	- 0,33
Secteur			
Agriculture	- 0,14	- 0,11	- 0,15
Industries agricoles, alimentaires	- 0,07	- 0,09	- 0,06
Industries des biens de consommations	- 0,02	- 0,02	- 0,03
Industrie automobile	0,02	0,10	0,01
Industries des biens d'équipement	- 0,03	0,00	- 0,03
Industrie des biens intermédiaires	- 0,02	0,02	- 0,03
Énergie	0,11	0,07	0,12
Construction	Réf.	Réf.	Réf.
Commerce	- 0,11	- 0,15	- 0,10
Transports	- 0,03	0,02	- 0,04
Activités financières	0,02	0,00	0,03
Activités immobilières	- 0,08	- 0,09	- 0,07
Services aux entreprises	- 0,08	- 0,12	- 0,07
Services aux particuliers	- 0,13	- 0,14	- 0,14
Éducation, santé, action sociale	- 0,12	- 0,13	- 0,13
Activités associatives et extra-territoriales	- 0,10	- 0,17	- 0,07
Taille de l'établissement			
0 à 19 postes	- 0,08	- 0,09	- 0,08
20 à 99 postes	- 0,02	- 0,03	- 0,02
100 à 199 postes	Réf.	Réf.	Réf.
200 postes ou plus	0,06	0,06	0,06
Multiactivité			
Multiactif	0,01	0,01	0,01
Monoactif	Réf.	Réf.	Réf.

Champ : salariés du secteur marchand ayant passé au moins 10 % de leur durée d'activité en multiactivité.

Lecture : la variable dépendante est le logarithme du salaire horaire. En 2003, être à temps complet augmente le niveau du salaire horaire (coefficient 0,02, supérieur à la référence et significatif).

Source : Insee, DADS 2003.

200 jours annuels de multiactivité

Les salariés multiactifs occupent en général au moins un emploi permanent : 70 % ont travaillé toute l'année et ils sont 60 % à avoir été salariés du même employeur pendant toute l'année (figure 6). Leur durée en multiactivité est en moyenne de 199 jours ; cela tend à prouver que la multiactivité correspond davantage à une situation permanente qu'à une transition vers un nouvel emploi. Hommes et femmes ont des durées en multiactivité proches, bien que légèrement supérieures pour les femmes (202 jours contre 195 jours). La durée en multiactivité croît très fortement avec l'âge, passant de 130 jours pour les plus jeunes à 250 jours pour les salariés les plus âgés : bien que moins fréquente (figure 1), la multiactivité des seniors paraît plus stable, tandis que celle des jeunes ressemble plus à un mode d'insertion sur le marché du travail.

La durée en multiactivité varie aussi avec le secteur d'activité de l'emploi principal : si elle dépasse 200 jours pour des secteurs comme les activités immobilières ou les services aux entreprises, elle n'atteint que 170 jours dans les services aux particuliers, secteur où les multiactifs sont pourtant nombreux. Elle est enfin liée à la condition d'emploi : les salariés à temps non complet passent 204 jours en multiactivité, soit 13 jours de plus que les salariés à temps complet.

La durée de multiactivité rapportée à la durée d'activité permet de définir un taux de simultanéité. Une modélisation des déterminants de ce taux de simultanéité met en évidence l'importance de l'âge et de la

condition d'emploi : être à temps complet et être jeune diminue le taux de simultanéité et favorise donc le caractère transitoire de la multiactivité.

La représentation de ce taux met en évidence deux autres aspects (figure 7). Le premier est l'impact de la taille de l'établissement employeur. Pour les salariés à temps non complet, le taux de simultanéité est le même quel que soit l'effectif du principal employeur. En revanche, pour les salariés à temps complet, être salarié dans un établissement plus petit signifie passer une moins

grande partie de son activité en multiactivité. Par ailleurs, à l'inverse des hommes, les femmes à temps non complet passent plus de temps en multiactivité que celles à temps complet.

À caractéristiques équivalentes, être multiactif permet d'augmenter son salaire...

Assez naturellement, exercer simultanément plusieurs emplois augmente le revenu des salariés :

Encadré 2

Définitions

Multiactivité : un salarié est dit multiactif s'il a été employé simultanément par au moins deux entreprises différentes. Un salarié travaillant dans deux établissements d'une même entreprise n'est donc pas considéré comme un multiactif. Ne sont pas non plus considérés comme multiactifs les salariés ayant occupé successivement plusieurs postes. Sont retenus dans l'étude présentée ici les salariés ayant été dans cette situation pendant au moins 10 % de leur durée d'activité.

Emploi principal : l'emploi principal d'un salarié est celui pour lequel il est employé le plus grand nombre de jours au cours de l'année. C'est son seul emploi s'il est monoactif, ou bien un des emplois passés en multiactivité. Cet emploi est celui qui permettra de définir la condition d'emploi, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité du salarié.

Second emploi : le second emploi d'un salarié multiactif est celui pour lequel il est employé le plus grand nombre de jours au cours de l'année en dehors de l'emploi principal.

Revenu d'activité : somme totale des revenus salariés pendant l'année. Le revenu horaire du sala-

rié correspond à la somme des salaires versés par les différents employeurs rapporté au nombre total d'heures rémunérées au cours de l'année. Le salaire annualisé correspond à la somme des salaires versés par les différents employeurs rapporté au nombre de jours d'activité. Pour les salariés multiactifs, on peut également calculer un revenu d'activité en cours de multiactivité qui correspond à la somme des salaires versés par les différents employeurs pendant les périodes de multiactivité.

Salaire net : il inclut les sommes versées au titre de la rémunération annuelle (primes d'ancienneté, heures supplémentaires, congés payés, majoration pour travail de nuit, intéressement, etc.) ainsi que les avantages en nature. Il est net de cotisations sociales.

Temps complet : les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) indiquent si un emploi est à temps complet ou à temps partiel. Cette source ne donne toutefois pas le taux de temps partiel des salariés et ne permet pas de savoir dans quelle mesure le temps complet est imposé par l'employeur ou choisi par le salarié. Un salarié est considéré à temps complet si son emploi principal est à temps complet.

en terme de revenu annualisé, 8 000 euros séparent les monoactifs à temps complet (22 300 euros) des multiactifs à temps complet (30 300 euros)¹. La disparité des salaires est en partie liée à la quantité de travail fourni : à temps complet comme à temps non complet, les multiactifs font plus d'heures que les monoactifs, une centaine en moyenne (*figure 1*), d'où un revenu plus élevé.

Néanmoins, en terme de salaire horaire, la multiactivité présente un avantage : un multiactif perçoit en moyenne 1,2 euro de plus lorsqu'il est à temps complet et 0,4 euro de plus lorsqu'il est à temps non complet. La structure des emplois des multiactifs explique pour partie ce constat : les cadres sont surreprésentés chez les multiactifs, une catégorie socioprofessionnelle en moyenne mieux rémunérée. Mais, à catégorie socioprofessionnelle identique, les multiactifs bénéficient d'un salaire horaire plus élevé :

un effet « multiactif » sur la rémunération semble donc exister.

Une modélisation du salaire horaire prenant en compte les caractéristiques du salarié et de son emploi met en évidence les effets liés à l'âge, à la condition d'emploi, au sexe, à la taille de l'établissement employeur, et au secteur d'activité. Surtout, elle confirme que, compte tenu des facteurs pris en compte, être multiactif a un effet positif mais faible sur le salaire horaire (*figure 8*).

...mais ne permet pas au multiactif à temps non complet d'atteindre le revenu d'un monoactif à temps complet

Malgré tout, si à condition d'emploi identique, les multiactifs perçoivent un revenu supérieur à celui des monoactifs, les multiactifs à temps non complet perçoivent un revenu cumulé inférieur à celui des monoactifs à temps

complet. À cela deux raisons : d'une part, les multiactifs à temps non complet font sur l'ensemble de leurs emplois moins d'heures (moins de 1 200 heures contre 1 600 heures pour les monoactifs à temps complet), et d'autre part, ces heures sont moins bien rémunérées (10,2 euros contre 11,9 euros). Le recours à la multiactivité pour les salariés à temps non complet ne leur permet donc pas d'atteindre le niveau de salaire d'un monoactif à temps complet. ■

Pour en savoir plus

Roux S., « La multiactivité chez les salariés du privé », *Insee Première*, n° 674, septembre 1999.

Duploux B., « La multiactivité : exercer simultanément plusieurs emplois », publication électronique accessible sur www.insee.fr/fr/insee_regions/limousin/publi/e_multiactivite-2005.html

1. Il s'agit ici de salaire annualisé (c'est-à-dire de salaire rapporté à la durée d'emploi), qui ne peut donc pas être rapproché des salaires horaires décrits dans la *figure 1*.